

CONCOURS LEGO – Du 01/10/2020 au 31/12/2020

JEU 100% GAGNANT, DES 20€ D'ACHAT DANS LA GAMME LEGO STAR WARS

REGLEMENT COMPLET DU JEU « LEGO Star Wars »

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La Société LEGO, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au RCS numéro 806 220 216 ayant son siège social au 15 rue Vivienne 75002 Paris, organise entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020 inclus (dates de l'opération en magasin), un jeu gratuit avec obligation d'achat (d'un montant égal ou supérieur à 20€ TTC) intitulé : « Grand jeu LEGO® Star Wars TM » (ci-après dénommé le « Jeu ») et met en œuvre le jeu avec l'assistance de l'agence TLC Marketing France, établie - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris et agissant pour son compte. Ces sociétés sont ci-après dénommée « Les Sociétés Organisatrices ».

Le présent règlement régit votre participation au jeu. En participant au jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur le site internet de l'opération www.grandjeu-legostarwars.fr

ARTICLE 2 – Définitions

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

- « Participant » : personne remplissant les conditions de l'article 5 et qui participe au jeu.
- « Les Sociétés Organisatrices » : LEGO et TLC Marketing France.
- « Jeu » : le présent jeu intitulé « Grand jeu LEGO® Star Wars TM » consistant pour le participant à :
 - o Acheter pour un montant égal ou supérieur à 20€ TTC de produits LEGO® Star Wars TM éligibles à l'offre dans l'un des magasins participants de France métropolitaine (Corse et Monaco inclus, hors DROM COM) durant la période promotionnelle entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020.
 - o Sous 30 jours calendaires, se connecter sur le site dédié pour enregistrer sa participation en renseignant ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) et en uploadant son ticket de caisse. Le participant découvre instantanément ce qu'il a gagné.
- « Dotations » : les lots mis en jeu dans le cadre du présent jeu à savoir : 1 Séjour de 7 jours/6 nuits pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) + 4 entrées au Parc Galaxy's Edge Star Wars à Orlando (vols inclus), 100 coffrets Collector Star Wars Blu Ray de l'intégrale de la saga Star Wars (épisodes 1 à 9), 200 boîtes officielles Star Wars Wootbox comprenant 4 produits officiels Star Wars, des milliers d'activités de Sabre laser, Laser game et d'Escrime sur toute la France.

ARTICLE 3 – Dates de l'opération en magasin

L'offre sera disponible en magasin via les produits éligibles du 01/10/2020 au 31/12/2020 inclus.

ARTICLE 4 - Annonce du jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Catalogues
- Totem

- Stop-rayon

Sur internet :

- Site internet de la marque www.lego.fr
- Site web dédié à l'opération www.grandjeu-legostarwars.fr
- Réseaux sociaux de la marque
- Site des distributeurs participants
- Réseaux sociaux
- Site Disney

ARTICLE 5 - Conditions relatives aux participants

Afin de prendre part au Jeu, le participant doit :

- Impérativement être majeur. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à participer. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander une justification écrite de l'âge à tout moment et de procéder à toutes les vérifications utiles, ainsi que de disqualifier tout participant qui n'aurait pas justifié de son âge exact
- Résider en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus)
- Disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide

Sont exclus de la participation au jeu, le personnel des Sociétés Organisatrices, et plus généralement toute personne ayant collaboré directement ou indirectement à la conception, l'organisation et la gestion du Jeu ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes vivant sous le même toit. Dans ce cas, les Sociétés Organisatrices pourront sélectionner un autre gagnant à qui elles attribueront la dotation.

Le Jeu « Grand jeu LEGO® Star Wars TM » est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale) et par adresse e-mail. Les participants devront accepter le règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet lors de leur participation.

Les achats LEGO® Star Wars TM réalisés sur les sites en ligne de ces enseignes sont également éligibles à l'offre : Maxi Toys, Auchan, Casino, Carrefour, Jouet Club, La Grande Récréé, Picwictoys, Fnac, Cultura, Cdiscount, Micromania. Le participant devra alors télécharger sa facture en lieu du ticket de caisse.

Toute tentative de fraude de la part d'un Participant conduirait les Sociétés Organisatrices à exclure la participation du participant mal intentionné, qui ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice de la présente offre ou d'une quelconque compensation. De même, seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Il est entendu qu'un Participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses de courrier électronique différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues aux présents Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

ARTICLE 6 – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, le participant doit :

1. Acheter pour un montant égal ou supérieur à 20€ TTC de produits LEGO® Star Wars TM éligibles à l'offre, dans l'un des magasins participants de France métropolitaine (Corse et Monaco inclus, hors DROM COM) durant la période promotionnelle entre le 01/10/2020 et le 31/12/2020 et gagner une surprise LEGO® Star Wars TM.
2. Sous 30 jours calendaires suivant son achat, se connecter sur le site dédié www.grandjeu-legostarwars.fr pour enregistrer sa participation en renseignant :
 - Ses coordonnées complètes : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone
 - Puis télécharger la photo du ticket de caisse (comportant la référence du produit et la date d'achat – taille maximum autorisée : 7 Mo – format : PDF, JPEG ou PNG)
3. Le participant découvre instantanément son gain parmi tous les lots mis en jeu.

Toute participation incomplète, illisible, falsifiée, erronée, frauduleuse, non conforme au présent règlement et/ou comportant des informations inexactes et ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site dédié de l'opération hors délai ne pourra être prise en compte et sera considérée comme invalide. Un courrier d'invalidité sera envoyé aux personnes concernées. TLC Marketing, LEGO, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront en être tenus pour responsables. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. Les Sociétés Organisatrices se réservent alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

TLC Marketing se réserve le droit d'annuler l'offre ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

TLC Marketing se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Le Jeu « Grand jeu LEGO® Star Wars TM » est un jeu « 100% gagnant ». Cela signifie que chaque participant valide recevra la dotation qu'il aura découverte lors de la validation de sa participation.

ARTICLE 7 – Dotations mise en jeu

Les dotations suivantes sont mises en jeu :

1 Séjour au Parc Galaxy's Edge à Orlando :

- Séjour de 7 jours/6 nuits
- Pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)
- 4 entrées au Parc Galaxy's Edge Star Wars à Orlando
- Vols inclus

Valeur de 4000€ TTC

TLC Marketing adressera un email sous 7 jours ouvrés pour confirmer la validité de la participation et prendra contact avec le gagnant sous 4 semaines afin d'organiser son voyage.

Le Gagnant et ses accompagnants devront être en possession d'un passeport et d'un ESTA (document autorisant à voyager aux Etats-unis) en cours de validité afin de se rendre à Orlando (Etats-Unis).

La réservation du voyage devra se faire avant le 30/11/2021.

100 Coffrets Collector Star Wars Blu Ray :

L'intégrale de la saga Star Wars (épisodes 1 à 9)

TLC Marketing fera parvenir sous 4 semaines les coffrets aux adresses postales renseignées lors des participations en ligne.

Valeur unitaire de 89,99€ TTC

200 Box officielles Star Wars Wootbox :

Chaque box comprend 4 produits officiels : un t-shirt , une figurine, une casquette et un mug Star Wars.

Les box seront envoyées aux adresses postales renseignées lors des participations en ligne sous 4 à 6 semaines.

Valeur unitaire de 39,99€ TTC

Des milliers d'activités de Sabre Laser, Laser Game et d'Escrime :

Une activité loisirs à choisir sur le site internet www.reseanationalloisirs.com

- Sous la forme d'un code « Réseau National Loisirs » valable six mois à réception et au plus tard le **12/07/2021** donnant droit à une activité loisirs pour une personne, selon les disponibilités du partenaire, et dont la valeur peut varier selon le choix de l'activité parmi l'ensemble des partenaires du Réseau National Loisirs (mais généralement comprise entre 15 et 20€), . Voir l'ensemble des conditions relatives à cette dotation en Annexe 1.

Les codes Réseau National Loisirs seront envoyés sous 7 jours ouvrés par e-mail à l'adresse renseignée lors de la participation, suivant la découverte du gain. L'ensemble des modalités d'utilisation du code sera indiqué dans cet e-mail.

TLC Marketing, ses agents et distributeurs ne remplaceront aucun code perdu, supprimé, volé ou endommagé.

ARTICLE 8 - Conditions générales du Jeu

Gestion des participations invalides :

Si la participation est jugée invalide par le Service Consommateurs de TLC Marketing, dans le sens où la participation ne remplirait pas l'ensemble des modalités de participation, le participant ne se verrait pas attribuer le gain découvert suite à l'enregistrement de sa participation.

Les dotations découvertes par des participants dont la participation est invalide seront perdues et ne seront pas remises en jeu. Il en sera de même pour les dotations gagnées et non réclamées.

Le participant veillera à vérifier les spams dans ses courriers électroniques car toute dotation non réclamée dans les délais ne pourra être reçue.

Gestion spécifique de la dotation « Séjour au Parc Galaxy's Edge à Orlando » :

Sans réponse de la part des gagnants de la dotation « Séjour au Parc Galaxy's Edge à Orlando » sous 30 jours calendaires suivant la prise de contact par le Service Consommateurs de TLC Marketing, la dotation sera définitivement perdue.

Si pour des raisons sanitaires exceptionnelles le participant ne pourrait effectuer son voyage, celui-ci pourra être reporté dans les 3 ans, et la réservation devra donc être effectuée au plus tard le 30/11/2024.

Le Service Consommateurs :

Le Service Consommateurs de TLC Marketing est disponible par téléphone, au 09 74 59 17 65 (appel non surtaxé - tarif en vigueur selon votre opérateur - ligne active du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30, hors jours fériés) ou par e-mail en écrivant à l'adresse suivante : grandjeu-legostarwars@tlcrewards.com (Objet : Jeu LEGO® Star Wars TM / vos Nom et Prénom du bénéficiaire).

Autres conditions :

Le bénéficiaire de l'offre doit vérifier et respecter les **Termes & conditions** et les **Conditions générales d'utilisation** des partenaires.

Les partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables).

Dans le cadre des activités de Sabre Laser, Laser Game et Escrime, toute demande additionnelle non comprise dans l'offre prévue avec le partenaire (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Toute dotation sera acceptée telle qu'elle est annoncée dans le présent règlement. Elle ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier de la dotation. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé aux Sociétés Organisatrices. Il est précisé que les Sociétés Organisatrices ne fourniront aucune prestation de garantie ou d'assistance, la dotation consistant uniquement en la remise de la dotation prévue pour le Jeu. En tout état de cause, l'utilisation de la dotation se fera selon les modalités communiquées par les Sociétés Organisatrices. Les éventuelles réclamations auprès des Sociétés Organisatrices concernant la mise à disposition de la dotation ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou équivalent financier.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente sans que le bénéficiaire ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire.

Toute dotation non gagnée restera la propriété de TLC Marketing.

ARTICLE 9 – Responsabilité

En aucun cas, les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la dotation ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle des Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Les Sociétés Organisatrices se déchargent de toute responsabilité vis-à-vis des contre-indications et conditions indiquées par les partenaires. Au préalable, les bénéficiaires devront se renseigner sur ces contre-indications et conditions.

Les Sociétés Organisatrices ne seront pas en mesure d'envoyer la dotation et de contacter le(s) gagnant(s) de la (des) dotation(s) et/ou du lot si les participants ne donnent pas leur adresse e-mail correcte ou donnent des informations erronées lors de leur participation. Les Sociétés Organisatrices ne pourront en aucun cas en être tenues responsables. Le consommateur est invité à vérifier l'ensemble de ses e-mails, y compris les spams afin de s'assurer de la bonne réception du code cadeau/email de confirmation de gain. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'opération hors délai, sera considérée comme invalide. Aucune suite ne sera donnée à ces dossiers, un e-mail d'invalidité leur sera envoyé.

ARTICLE 10 – Traitement des données à caractère personnel - CNIL

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Elles sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur ainsi qu'au Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les informations recueillies sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et à son prestataire en charge de l'opération dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Ces informations seront conservées jusqu'au 31/12/2021, au plus tard conformément à la réglementation. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité et d'information concernant les données personnelles le concernant. Il bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande en envoyant un courrier à l'adresse postale du Jeu :

TLC Marketing - Service Consommateurs
LEGO Star Wars
92 avenue de Wagram
75 017 Paris

- en envoyant un mail à l'adresse suivante : francedata@tlcrewards.com

Le consommateur a en outre la possibilité de retirer à tout moment son consentement pour les traitements le nécessitant.

Le consommateur peut contrôler le dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet de l'opération et du partenaire grâce aux paramètres de son navigateur. Si l'Utilisateur a consenti au placement de Cookies sur son navigateur via le bandeau affiché sur la page d'accueil du Site, ce dernier est informé que son consentement peut être retiré à tout moment. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur ces sites. Les Cookies déposés sur ces sites permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Le consommateur a la possibilité d'autoriser TLC Marketing à déposer et stocker des Cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site dédié à l'opération et sur le site du partenaire. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Pour plus d'informations, il peut consulter la clause « Cookies » des Conditions Générales de Prestations de Service de TLC Marketing sur www.tlcmarketing.com/market/fr.

ARTICLE 11 – Force majeure

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles sont amenées à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent Jeu ou à en modifier les conditions. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez Maître MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du règlement, sera mis en ligne sur le site et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 11 du présent.

ARTICLE 12 – Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du Jeu « Grand jeu LEGO® Star Wars TM » est déposé chez l'huissier Maître Sandrine Manceau dont l'étude est sise 130 rue Saint-Charles 75015 Paris.

Ce règlement peut être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande pendant la durée du Jeu à l'adresse postale suivante : « TLC Marketing - LEGO Star Wars - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris » (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Le Règlement du Jeu est également disponible en ligne à l'adresse du Jeu : grandjeu-legostarwars@tlcrewards.com

ARTICLE 13 – Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute question d'interprétation et/ou d'application du présent règlement, et/ou toute question non prévue aux présentes et qui viendrait à se poser dans le cadre du Jeu, devra être transmise aux Sociétés Organisatrices, au plus tard dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de clôture du Jeu telle qu'identifiée aux présentes (cachet de La Poste faisant foi). Elle sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les Sociétés Organisatrices ou l'huissier dépositaire du présent règlement, dans le respect du droit en vigueur. Aucune contestation ou réclamation relative à ce Jeu ne sera prise en considération passé le délai indiqué ci-avant. TLC Marketing se réserve le droit de modifier ce Règlement sans préavis, un avenant sera déposé auprès de Maître Manceau.

ARTICLE 14 – Loi applicable

Le Jeu et le présent règlement sont soumis aux dispositions du droit français et à la compétence exclusive des juridictions françaises. Tous les litiges auxquels le présent règlement pourrait donner lieu, quant à son interprétation ou son exécution devront être résolus à l'amiable. A défaut, ils seront soumis à la compétence des tribunaux compétents.

ANNEXE 1 : CONDITIONS D'UTILISATION DU CODE RESEAU NATIONAL LOISIRS

1. Le code Réseau National Loisirs permet de bénéficier d'un bon cadeau Réseau National Loisirs (ci-après dénommé « bon cadeau ») donnant droit au bénéficiaire à une place offerte pour une activité loisirs de type Sabre Laser, Laser Game ou Escrime pour une personne chez l'un des partenaires du réseau. La liste des activités et des partenaires est disponible sur le site www.reseanationalloisirs.com. L'âge et la taille minimal et maximal requis pour la personne sont variables selon le partenaire et l'activité. Certaines activités de par leur nature peuvent nécessiter l'achat d'une place adulte. Le bénéficiaire pourra se renseigner sur ce point auprès du partenaire choisi.
2. Pour bénéficier d'une activité offerte, le bénéficiaire doit être en possession d'un code Réseau National Loisirs qui est indiqué sur l'email qu'il aura reçu. Le code lui permet

d'accéder à la liste des partenaires sur www.reseanationalloisirs.com, de créer puis d'imprimer son Bon Réseau National Loisirs sur ce même site.

3. Une fois le bon Réseau National Loisirs créé, le choix du partenaire est définitif et le code Réseau National Loisirs désactivé. Les coordonnées du partenaire choisi sont inscrites sur le bon Réseau National Loisirs. Les Sociétés Organisatrices, leurs prestataires, leurs commerciaux ou distributeurs ne pourront modifier aucun choix de partenaire et/ou aucun Bon Réseau National Loisirs. De même, aucun partenaire n'acceptera un bon Réseau National Loisirs sur lequel figurent le nom et les coordonnées d'un autre partenaire.
4. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre (restauration, équipement, durée supplémentaire, etc.) sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer l'entrée au tarif en vigueur.
5. La liste des partenaires est susceptible de varier. La liste des partenaires avec leurs coordonnées détaillées est consultable grâce au code Réseau National Loisirs. Le partenaire en charge de l'opération s'efforce de tenir à jour la liste des partenaires régulièrement. Toutefois il ne peut être tenu responsable en cas d'inexactitude d'une information.
6. Le bénéficiaire doit prendre rendez-vous par téléphone à l'avance directement avec le partenaire, en spécifiant qu'il est détenteur d'un Bon Réseau National Loisirs. Il devra vérifier la disponibilité, les conditions d'accès (par exemple, l'âge ou la taille minimum), et réserver son activité. L'utilisation du Bon Réseau National Loisirs est soumise aux disponibilités des partenaires de l'offre. Quelques activités ne sont ouvertes qu'à certaines périodes de l'année.
7. Si le bénéficiaire du Bon Réseau National Loisirs, après avoir pris et confirmé un rendez-vous avec l'un des partenaires, ne se présentait pas le jour de son rendez-vous sans en avoir averti le partenaire au minimum 48 heures à l'avance, son Bon Réseau National Loisirs ne serait alors plus valable chez ce partenaire ni aucun autre partenaire de l'opération. La date et l'horaire du rendez-vous sont soumis à la disponibilité du partenaire choisi.
8. Un seul Bon Réseau National Loisirs sera accepté par groupe de réservation (Plusieurs personnes bénéficiaires de l'offre ne pourront pas utiliser leur bon en même temps chez le même partenaire) et par partenaire.
9. Chaque Bon Réseau National Loisirs est non cumulable et ne sera valable qu'une seule fois et pour une seule personne. Les bons illisibles, abîmés, scannés ou photocopiés ne seront pas acceptés, il en sera de même si le bénéficiaire se présente uniquement avec son e-mail indiquant son code Réseau National Loisirs.
10. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter du tarif en vigueur. Il en sera de même pour toute réservation ultérieure.
11. Le bénéficiaire de l'offre doit se présenter avec le Bon Réseau National Loisirs imprimé, et doit le remettre au partenaire choisi afin de bénéficier d'une place offerte pour une personne.
12. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux règles internes en vigueur chez les partenaires (âge ou poids minimum requis, tenue, etc.)
13. Le code Réseau National Loisirs est inchangeable et valable durant 6 mois suivant la date de son envoi par e-mail et au plus tard le 12/07/2021 et exclusivement sur le site www.reseanationalloisirs.com
14. Le Bon Réseau National Loisirs est inchangeable et valable jusqu'à la date indiquée sur ce dernier.

15. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables), horaires et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération (par exemple, jours fériés, vacances scolaires, fermeture annuelle ou exceptionnelle). Le bénéficiaire devra vérifier par téléphone ses disponibilités.
16. TLC Marketing a organisé son réseau de partenaires en France métropolitaine afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Néanmoins, TLC Marketing ne peut garantir au bénéficiaire la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité de son domicile. Par conséquent, en fonction de leurs localisations géographiques, certaines personnes souhaitant bénéficier d'une activité pourraient être amenées à effectuer un déplacement à leur charge.
17. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de TLC Marketing ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
18. Le code et le Bon Réseau National Loisirs n'ont pas de valeur monétaire et ne sont pas cessibles (vente ou revente). Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en tout ou en partie, en espèces et ne peuvent se cumuler avec une quelconque autre offre promotionnelle.
19. Ni les Société Organisatrices, ni ses agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur du code et/ou du Bon Réseau National Loisirs en cas de :
 - a. refus d'accepter ce bon par un établissement de partenaire,
 - b. incapacité du porteur du code et/ou du bon d'utiliser ce dernier,
 - c. d'erreur sur le contenu du code et/ou du bon ou de la liste des établissements participants,
 - d. de pertes, de blessures ou de tous les préjudices éventuels subis par le bénéficiaire survenant dans un établissement participant,Ni les Sociétés Organisatrices, ni ses agents ou distributeurs ne garantissent la qualité ou la disponibilité des services proposés par les établissements participants même si cela entraîne pour le bénéficiaire du bon des pertes ou dommages.
20. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'annuler l'offre ou de substituer à cette offre une autre offre de valeur équivalente ou supérieure, sans que le bénéficiaire du bon ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contrevalet en numéraire.